

Le vendredi 12 juin 2020, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 4 juin 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Mme Djida TECHTACH préside la séance lors de l'approbation du compte administratif du budget principal de la Ville – Exercice 2019.

**Secrétaire :** Mme Teresa EVERARD

**Présents :** M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN ( jusqu'à 22h48), Mme Sylvie JOARY, Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, Mme Teresa EVERARD, M. Christian BALOSSA, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, Mme Laetitia KILINC, M. Jamil RAJA, Mme Jeannette M'BANI, M. Faouzi BRIKH ( sauf de 22h01 à 22h08), Mme Mariam CISSE, M. Léon EDART, M. William STEPHAN ( sauf de 22h57 à 23h01), Mme Véronique CHAINIAU, M. Allaoui HALIDI, M. Bakary GANDEGA, M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, M. Michel DUFROS, M. Michel LAURENT DUCROQ ( sauf de 21h42 à 21h45 et de 22h49 à 22h52), M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE

*\*(M. MARSAC, Maire en fonction, s'étant retiré au moment du vote du compte administratif du budget principal de la Ville)*

**Représentés :** M. Alain BARBERYE par M. Maurice MAQUIN (jusqu'à 22h48), Mme Catherine JARIEL par M. Maurice BONNARD

**Absents excusés :** M. Maurice MAQUIN (à partir de 22h48), M. Faouzi BRIKH (de 22h01 à 22h08), M. Alain BARBERYE (à partir de 22h48), M. William STEPHAN (de 22h57 à 23h01), M. Michel LAURENT DUCROQ (de 21h42 à 21h45 et de 22h49 à 22h52), M. Mamadou KONATE

**Absents :** Mme Réjane PRESTAIL, Mme Florence JUDY-REGNO, Mme Muriel DALOUBEIX, Mme Sabrina HERRICHE

Le Conseil Municipal est réuni à l'Espace Marcel Pagnol – Salle de Spectacle, situé 11 rue Gounod à Villiers-le-Bel (95400).

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.

Mme Teresa EVERARD est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

### **1/ Conseil Municipal**

#### **Lieu de réunion du Conseil Municipal pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-7,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1),

VU l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et notamment son article 9,

CONSIDERANT que la salle habituelle de réunion du Conseil Municipal, dite « salle des Mariages » située en mairie ne permet pas d'assurer le respect des règles sanitaires en vigueur,

DIT que le Conseil Municipal se réunit, de manière temporaire pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, à l'Espace Marcel Pagnol – Salle de Spectacle, situé 11 rue Gounod à Villiers-le-Bel (95400). (Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

## **2/ Compte rendu**

### **Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2020**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2020. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

## **3/ Compte rendu**

### **Délégation de compétences**

En application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, M. le Maire rend compte des décisions prises pour la période comprise entre le 17 janvier 2020 et le 2 juin 2020.

Contrat/convention/marché/avenant : 68 - Concession dans le cimetière : 9 - Décision de préemption : 2 - Représentation en justice : 3 - Louage de chose / Mise à disposition de locaux : 33 - Demande de subvention : 6 - Attribution de subvention : 2 - Régie comptable : 1 (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

## **4/ Conseil Municipal**

### **Délégation de compétences accordée au Maire - Extension de la délégation en application de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2015 portant modification de la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2016 portant modification de la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour face à l'épidémie de covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 1,

VU l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

DECIDE de maintenir, en l'état, l'étendue de la délégation élargie attribuée de plein droit au Maire et des dispositions de mise en œuvre de cette délégation prévue à l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020.

CHARGE M. le Maire d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

## **5/ Foncier**

### **Bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2019**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU l'article L.2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le bilan des acquisitions et cessions opérées pour l'année 2019,

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions opérées pour l'année 2019. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

## **6/ Finances**

### **Compte de gestion 2019 - Budget principal de la Ville**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU les dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

VU le budget primitif du budget principal de la ville voté le 29 mars 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

VU le compte de gestion du budget principal de la Ville dressé par Monsieur le Trésorier municipal,

CONSIDERANT que le compte de gestion établi pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

ARRETE le résultat de l'exercice dudit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2019 à la somme globale de 4 168 076,65 €,

ARRETE le résultat de clôture dudit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2019 à la somme globale de 4 206 952,79 €,

AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 26 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

## **7/ Finances**

### **Approbation du Compte Administratif du budget principal de la Ville - Exercice 2019**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

VU l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

CONSIDERANT que Mme Djida TECHTACH a été désignée, à l'unanimité, pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif,

M. MARSAC, Maire en fonction, s'étant retiré au moment du vote, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget principal de la ville et arrête les résultats de clôture, conformes au compte de gestion établi par le comptable, aux montants suivants :

Un excédent d'investissement de 343 295,38 € et un excédent de fonctionnement de 3 863 657,41 €, soit un excédent global de clôture de 4 206 952,79 €. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

M. le MAIRE se retire au moment du vote.

Texte adopté par vote pour : 25 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 1 (M. MARSAC, Maire en fonction, s'étant retiré au moment du vote).

M. le MAIRE revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

## **8/ Finances**

### **Affectation du résultat 2019 - Budget principal de la Ville**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-31 et L 2311-5,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 portant approbation du compte administratif du budget principal de la Ville – Exercice 2019,

CONSIDERANT les résultats de clôture du compte administratif 2019 du budget principal de la ville, conformes au compte de gestion établi par le comptable, arrêtés aux montants suivants :

- Un excédent d'investissement de 343 295,38 € et un excédent de fonctionnement de 3 863 657,41 €, soit un excédent global de clôture de 4 206 952,79 €.

AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

- 3 793 964,59 € à la section d'investissement du budget 2020 sur le compte 911-1068 et,
- 69 692,82 € à la section de fonctionnement du budget 2020 sur le compte 002-002. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

## **9/ Finances**

### **Vote des taux d'imposition**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 et notamment son article 11,

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2020 relative au vote des taux d'imposition,

CONSIDERANT la nécessité de modifier les taux du foncier bâti et non bâti afin de financer les activités de collecte et transport des eaux pluviales,

FIXE comme suit, pour l'exercice 2020, les taux des trois taxes composant l'impôt communal :

- Taxe d'habitation : 14,16
- Taxe sur le foncier bâti : 23,88
- Taxe sur le foncier non bâti : 65,76.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

## **10/ Finances**

### **Autorisation de programme d'investissement et des crédits de paiement (clôture) - Opération de construction de la crèche Raymonde Le Texier (crèche de 45 berceaux)**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,  
 VU la délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2015 autorisant la réalisation de l'opération de construction d'une crèche de 45 berceaux dans le cadre d'autorisation de programme et en fixant les montants,  
 VU la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2016 modifiant le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement,  
 VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2017 modifiant le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement,  
 VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2019 modifiant le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement,

DECIDE de valider le montant et la répartition de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération de construction d'une crèche de 45 berceaux permettant de clôturer définitivement cette opération, conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

#### 11/ Finances

##### Vote du Budget Supplémentaire pour l'exercice 2020 - Budget principal de la Ville

M. Michel LAURENT DUCROQ s'absente de 21h42 à 21h45 pendant la discussion du point 11.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif du budget principal de la Ville – 2020, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2020 portant affectation du résultat 2019 – Budget principal de la ville,

VOTE le budget supplémentaire au budget principal de la Ville - 2020, annexé à la présente délibération équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres		DEPENSES	RECETTES
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		69 692,82 €
920	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRAT.PUBLIQUES LOCALE	580 986,00 €	188 115,30 €
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	80 000,00 €	
922	ENSEIGNEMENT- FORMATION	20 000,00 €	151 000,00 €
923	CULTURE	8 800,00 €	
924	SPORT ET JEUNESSE	94 598,00 €	
925	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	1 762,00 €	
927	LOGEMENT	30 000,00 €	
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	-13 120,00 €	173 118,00 €
929	ACTION ECONOMIQUE		-578 900,12 €

933	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTÉS		800 000,00 €
Sous total section de Fonctionnement		803 026,00 €	803 026,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitres		DEPENSES	RECETTES
1	RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE		343 295,38 €
900	SERVICES GENERAUX DES ADMINIST.PUBLIQUES LOCALES	2 445 251,85 €	64 800,00 €
901	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	22 711,05 €	2 295,00 €
902	ENSEIGNEMENT - FORMATION	155 056,57 €	-558 000,00 €
903	CULTURE	213 773,32 €	
904	SPORT ET JEUNESSE	783 927,90 €	63 000,00 €
906	FAMILLE	25 826,99 €	
907	LOGEMENT	135 412,87 €	-105 000,00 €
908	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	-616 077,81 €	-1 440 562,23 €
910	OPERATIONS PATRIMONIALES	639 375,67 €	639 375,67 €
911	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES		4 796 054,59 €
Sous total Section d'Investissement		3 805 258,41 €	3 805 258,41 €

Soit, une balance générale du budget supplémentaire établit comme suit :

Dépenses / Recettes	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	3 805 258,41 €	803 026,00 €	4 608 284,41 €
Recettes	3 805 258,41 €	803 026,00 €	4 608 284,41 €

Et, une balance générale du budget principal de la Ville 2020 (budget primitif + budget supplémentaire) de :

Dépenses / Recettes	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	23 103 045,56 €	43 965 495,83 €	67 068 541,39 €
Recettes	23 103 045,56 €	43 965 495,83 €	67 068 541,39 €

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 26 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

## 12/ Finances

### Subventions aux associations et établissements publics - Exercice 2020 - 2ème phase

M. Faouzi BRIKH sort de la séance à 22h01.

M. le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2020 relative aux subventions aux associations et établissements publics - Exercice 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2020 portant autorisation de signature de la convention de financement avec l'association Tennis Club de Villiers-le-Bel.

DECIDE d'attribuer à l'association ci-dessous une subvention pour l'exercice 2020, d'un montant de 24 750 € (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2020 de l'association) :

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total
92411-6574 Associations Sportives	0 €	24 750 €	24 750 €
Tennis club de Villiers-le-Bel	0 €	24 750 €	24 750 €

DIT que la notification de la subvention à l'association précisera son affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de financement subséquent avec l'association du Tennis club de Villiers-le-Bel, annexé à la présente délibération.(Rapporteur :M. Daniel AUGUSTE)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. l'aouzi BRIKH revient en séance à 22h08.

### 13/ Finances

#### Approbation du rapport d'utilisation de la dotation 2019 du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2531-16,

ADOPTE le rapport présenté par M. le Maire sur l'utilisation des crédits perçus au titre de la dotation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France 2019.(Rapporteur :Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 14/ Finances

#### Abattement sur la Taxe Locale de Publicité Extérieure due au titre de l'année 2020

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2333-6 et suivants et R 2333-10 et suivants,

VU l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 16,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2019 relative à l'application de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2020,

ADOPTE le taux d'abattement suivant sur la Taxe Locale de Publicité Extérieure due au titre de l'année 2020:

	Montants de la taxe locale sur la publicité extérieure 2020 (en euros par m <sup>2</sup> et par an) adoptés en séance du Conseil Municipal du 28 juin 2019	Taux d'abattement au titre de l'année 2020 (Conseil Municipal du 12 juin 2020)
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m <sup>2</sup>	15,70 €	Abattement de 100% applicable au montant de la taxe due par chaque redevable
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m <sup>2</sup>	31,40 €	Abattement de 100% applicable au montant de la taxe due par chaque redevable
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de moins de 50 m <sup>2</sup>	47,10 €	Abattement de 100% applicable au montant de la taxe due par chaque redevable
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de plus de 50 m <sup>2</sup>	94,20 €	Abattement de 100% applicable au montant de la taxe due par chaque redevable
Enseignes de moins de 12 m <sup>2</sup>	15,70 €	Abattement de 100% applicable au montant de la taxe due par chaque redevable
Enseignes entre 12 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup>	31,40 €	Abattement de 100% applicable au montant de la taxe due par chaque redevable
Enseignes à partir de 50 m <sup>2</sup>	62,80 €	Abattement de 100% applicable au montant de la taxe due par chaque redevable

(Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 15/ Finances

#### Application de la Taxe Locale de Publicité Extérieure pour l'année 2021

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2333-6 et suivants et R 2333-10 et suivants,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 novembre 2008, 27 juin 2014, 26 juin 2015, 30 juin 2017, 29 juin 2018 et 28 juin 2019 relatives à l'application de la taxe locale de publicité extérieure,

**FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le montant de la taxe locale sur la publicité extérieure, de la manière suivante :

Montants de la taxe locale sur la publicité extérieure (en euros par m <sup>2</sup> et par an)	
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m <sup>2</sup>	15,90 €



Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m <sup>2</sup>	31,85 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de moins de 50 m <sup>2</sup>	47,80 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de plus de 50 m <sup>2</sup>	95,60 €
Enseignes de moins de 12 m <sup>2</sup>	15,90 €
Enseignes entre 12 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup>	31,80 €
Enseignes à partir de 50 m <sup>2</sup>	63,45 €

(Rapporteur :M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 30 – Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 16/ *Marchés publics*

#### **Autorisation d'engagement d'une procédure de passation et autorisation de signature du marché de ' Formation linguistique en langue française à destination des personnes ne maîtrisant pas les bases orales et écrites du Français '**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2122-21-1,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles R2161-1, R2161-2 à R2161-5 et R2185-1 et suivants,

AUTORISE le Maire à engager la procédure de passation en appel d'offres ouvert du marché de « Formation linguistique en langue française à destination des personnes ne maîtrisant pas les bases orales et écrites du Français »,

AUTORISE le Maire à signer le marché de « Formation linguistique en langue française à destination des personnes ne maîtrisant pas les bases orales et écrites du Français » à hauteur de l'enveloppe maximum estimée à 250 000 € HT, soit 300 000€ TTC tranches optionnelles incluses.(Rapporteur :Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 30 – Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 17/ *Politique de la ville*

#### **Demande de subventions dans le cadre du développement des actions de formation linguistique en langue française**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel à projet dans le cadre du BOP 104 action 12 « accueil et accompagnement des étrangers primo-arrivants »,

VU l'appel à projet « Programme opérationnel régional FEDER-FSE de l'Île de France et du bassin de la Seine 2017-2020 », axe prioritaire n°4 « Favoriser les dynamiques de l'inclusion » / objectif spécifique n°6 « Accroître les actions d'accompagnement et de formation action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ».

AUTORISE M. le Maire à solliciter des subventions auprès de la DDCS du Val d'Oise dans le cadre du BOP 104 - action 12 « accueil et accompagnement des étrangers primo-arrivants » au titre de l'année 2020, d'un

montant total de **35 000 €**.

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès du « FEDER-FSE de l'Ile de France et du bassin de la Seine 2017-2020 / Investissement Territorial Intégré » pour le développement des actions de « Formation linguistique en langue française à destination des personnes ne maîtrisant pas les bases orales et écrites du Français », au titre de l'année 2020 et 2021, d'un montant total de **82 626,45 €**.

AUTORISE M. le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 18/ Politique de la ville

#### Demande de subventions à l'Etat - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre du Contrat de ville 2020

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

APPROUVE les subventions accordées, pour la mise en œuvre des actions communales dans le cadre du contrat de ville, conformément au tableau ci-dessous,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions afférentes auprès de l'Etat et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de ces subventions.

Nom du porteur	Intitulé de l'action	R / N	Descriptif synthétique	Coût total Action	Montant attribué par l'Etat
Mission Jeunesse	95-2020-CV-Villiers Le Bel – Animations et ateliers du Vivre ensemble	R	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le lien social en menant des actions favorisant les échanges entre habitants</li> <li>• Favoriser la mise en place d'animations portées par des habitants</li> <li>• Proposer des animations hors les murs</li> <li>• Favoriser la mixité sur l'espace public</li> <li>• Mobiliser des habitants volontaires en vue de proposer des animations et les doter de moyens pour y parvenir</li> <li>• Développer des collaborations entre les différents acteurs du territoire</li> </ul>	80 400 €	13 000 €
Mission Jeunesse	95-2020-CV-Villiers Le Bel – BAF Acteurs Animations et engagements citoyens	R	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter le financement du BAFA et favoriser l'accès aux emplois saisonniers</li> <li>- Susciter des vocations en lien avec les métiers de l'animation en construisant des parcours de formation</li> <li>- Les inciter à s'impliquer dans les projets citoyens de proximité</li> </ul>	15 790 €	7 000 €

Mission Jeunesse	95-2020-CV-Villiers Le Bel – Je bâtis mon avenir	R	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets socio-professionnels</li> <li>. Permettre aux jeunes de disposer d'un financement pour la réalisation de leurs projets</li> <li>. Réinvestir le lien avec des jeunes éloignés du champ scolaire ou professionnel afin de les orienter vers des structures institutionnelles</li> <li>. Proposer des ateliers en vue de travailler les savoirs-être et l'employabilité</li> <li>. Créer un maillage entre les différents professionnels intervenant auprès de ce public à partir d'un projet fédérateur</li> </ul>	43 588 €	17 000 €
Maison de quartier Boris Vian	95-2020-CV-Villiers Le Bel – Des mots sur des maux	N	<p>Permettre aux femmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De partager leur réflexion, d'inscrire leur parole dans le temps</li> <li>- Acquérir des compétences (écriture, vidéo, ..)</li> </ul>	9 362 €	4 000 €
Service des sports	95-2020-CV-Villiers Le Bel – Terre de Villiers, En route pour les Jeux	N	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire vivre à tous, dès maintenant, les émotions du sport et des Jeux Olympiques Paris 2024, en favorisant l'apprentissage des valeurs de tolérance, d'excellence et d'inclusion,</li> <li>• Sensibiliser les Beauvillésois aux bienfaits généraux du sport et développer des mesures permettant d'encourager la pratique d'activités sportives pour tous (pratique amateur et de haut niveau).</li> <li>• Par la culture sportive, contribuer au développement de la personne, à la construction d'une citoyenneté active et à un mode de vie plus sain.</li> </ul>	97 600 €	10 000 €
Service des sports	95-2020-CV-Villiers Le Bel – Elles sont le Sport de Villiers	N	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif principal de cette action :</li> <li>• Encourager la pratique physique et sportive féminine par des actions innovantes en faveur des femmes</li> <li>• Promouvoir de la mixité dans l'éducation sportive, dès le plus jeune âge,</li> <li>• Rendre visible et valoriser les actions de la féminisation sportive du territoire de Villiers le Bel,</li> <li>• Démocratiser le sport féminin sur le territoire de Villiers le bel, à travers une plus grande médiatisation des compétitions sportives,</li> </ul>	25 250 €	6000 €
Mission Egalité Femmes Hommes	95-2020-CV-Villiers Le Bel – Tous Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes	R	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'appropriation des espaces publics de la ville par les femmes et y faire s'exprimer une mixité réelle des usages.</li> <li>- Accompagner et promouvoir l'engagement citoyen en faveur de la sensibilisation de tous aux valeurs d'égalité.</li> <li>- Impliquer dans ces efforts des publics divers, et en particulier des jeunes et des scolaires.</li> <li>- Intégrer les partenaires associatifs et scolaires dans une démarche concertée de projet de longs termes, mais aussi d'animation des temps forts de mobilisation de la commune (en particulier le 8 Mars.)</li> </ul>	23 000 €	7000 €

Vie des Quartiers / Carreaux	95-2020-CV-Villiers Le Bel – Des jardins pour tous	N	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Créer des lieux de convivialité, de partage et de vivre ensemble qui mobilisent les habitants et soient vecteurs d'échanges, de formation et de responsabilisation vis-à-vis du cadre de vie local.</li> <li>- Favoriser les circuits courts et la solidarité en donnant aux habitants l'occasion d'accéder à une nourriture saine et variée à moindre coût, tout en réduisant l'impact environnemental collectif.</li> <li>- Valoriser l'engagement des habitants du territoire qui deviennent ainsi acteurs du bien-être dans leurs quartiers.</li> </ul>	65 720 €	8 000 €
Vie des Quartiers / Carreaux - Village - PLM - DLM - Cerisaie	95-2020-CV-Villiers Le Bel – Stratégie Solidaire pour nos quartiers Ecocitoyens	N	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élargir les dynamiques d'éducation à la propreté mises en place sur les différents quartiers à l'échelle de la ville</li> <li>- Créer une homogénéité artistique et citoyenne en termes de propreté et de tri qui fasse sens à tous les habitants de la commune</li> <li>- Favoriser le tri et soutenir les habitants dans leurs initiatives sur leur cadre de vie</li> <li>- Améliorer l'image de la ville à l'échelle locale et intercommunale</li> </ul>	59 140 €	4 000 €
Vie des Quartiers / DLM - Cerisaie	95-2020-CV-Villiers Le Bel – Réinvention de l'espace public par les femmes	N	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner la parole à des femmes et le pouvoir de décider du devenir de la place qu'elles fréquentent en bas de chez elle par des ateliers de concertation</li> <li>- Souligner l'importance de la femme dans l'espace public</li> <li>- Mettre en valeur la place mosaïque par la confection d'art éphémère et/ou mobilier urbain réalisés par des femmes du quartier et avec une association locale</li> </ul>	12 230 €	2 000 €
Vie des Quartiers / DLM - Cerisaie	95-2020-CV-Villiers Le Bel – Chantier éducatif DLM	N	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès à l'emploi chez les jeunes Beauvillois et leur permettre d'accéder à un projet professionnel</li> <li>- Donner un cadre professionnel aux jeunes (respecter les horaires, acquérir de l'autonomie, comprendre les consignes, prendre des responsabilités, apprendre le rapport à l'autorité, savoir écouter et se faire comprendre des autres..)</li> <li>- Redonner confiance à ces jeunes et un sentiment de fierté face au travail accompli</li> </ul>	17 750 €	7 000 €
Service culturel	95-2020-CV-Villiers Le Bel – Développer les pratiques musicales	R	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des formes d'accompagnements complémentaires aux enseignements associatifs</li> <li>- Mettre en place des conditions pour valoriser la pratique musicale amateur</li> <li>- Faciliter l'accès à certaines pratiques dont la pratique vocale</li> <li>- Lieu ressource inconnus ou sous-exploités (studios et espace scénique de la Micro-Folic / maison Jacques-Brel) =&gt; faire vivre ces espaces.</li> <li>- Faire émerger une dynamique musiques actuelles sur le territoire / proposer des parcours avec les musiciens et chanteurs de QPV de Villiers-le-Bel : gratuité sur certains concerts, masterclass, confrontation des pratiques, rencontres avec des artistes émergents ou confirmés.</li> </ul>	26 866 €	11 000 €
Agenda 21	95-2020-CV-Villiers Le Bel – DD hors les murs 2020	R	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les habitants (jeunes et adultes) au Développement Durable dans le cadre d'initiatives conviviales et fédératrices</li> <li>• Organisation d'une douzaine d'ateliers de sensibilisation au DD et à l'Environnement dans les parcs de la ville</li> </ul>	39 425 €	10 000 €

Développement local	95-2020-CV-Villiers-le-bel - Fond de Participation des Habitants	R	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants ; Promouvoir les capacités individuelles et collectives des habitants à s'organiser</li> <li>• Dynamiser la vie des quartiers sur les temps où la collectivité est moins présente</li> <li>• Favoriser la réalisation de projets ponctuels d'habitants ayant un impact sur le quartier</li> <li>• Développer l'animation, la solidarité, améliorer le cadre de vie</li> <li>• Favoriser l'émergence de projets et l'accompagnement par la mutualisation des compétences entre associations et habitants et services de la ville</li> </ul>	19 310 €	12 000 €
Développement local	95-2020-CV-Villiers Le Bel - Equipe Projets Politique de la ville 2020	R	<p>1/Soutien aux associations dans le cadre du développement des projets Politique de la ville (VVV, FIPD, MILDECA, CLAS, etc.)</p> <p>2/Développement de projets visant à réduire les inégalités entre les QPV et les quartiers hors QPV</p> <p>3/ Coordination entre les différents acteurs de la politique de la ville</p>	169 420 €	25 000 €
<b>TOTAUX</b>				<b>704 851 €</b>	<b>143 000 €</b>

(Rapporteur :Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 19/ Politique de la ville

#### Attribution de subventions au titre du cofinancement ' droit commun ' - Contrat de ville 2020 pour les projets associatifs communaux et intercommunaux

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

AUTORISE M. le Maire à verser les subventions, d'un montant total de 42 200 euros, pour les actions communales et intercommunales réalisées dans le cadre de la programmation 2020 du Contrat de ville, conformément au tableau ci-dessous.

**TABLEAU PROGRAMMATION CONTRAT DEVILLE – Projets 2020**

Nom du porteur	Intitulé de l'action	Coût total de l'action	* R / N	Motivation Avis	Subvention accordée par l'Etat en 2020	Subvention accordée par la Commune en 2020
Code Pouce	95-2020-CV-Villiers le Bel - Atelier Prévention et sécurité routière	13 780 €	N	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie par la mobilité</li> <li>- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle par le biais de la mobilité</li> <li>- Sortir de l'isolement /lutter contre la sédentarité</li> <li>- Permettre l'accès à la formation du code de la route</li> <li>- Renforcer l'égalité homme/femme</li> <li>- Accompagner les futurs enseignants de la sécurité routière</li> </ul>	5 000 €	500 €

<b>All Black Music</b>	95-2020-CV-Villiers le Bel - « Projet Artistique Amazones » (Poursuite)	13 260 €	R	Objectifs : -Objectif général : Promouvoir les talents féminins et les valoriser dans la culture urbaine, notamment dans la musique RAP -Objectif opérationnel : Sensibiliser et former les jeunes à la création artistique (musique), enregistrer un album.	4 000 €	<b>500 €</b>
<b>VLB Basketball</b>	95-2020-CV-VILLIERS LE BEL -VLB-basket, le sport au féminin, du bénévolat au professionnalisme	51 488 €	N	Objectifs : - Encourager l'insertion professionnelle des femmes à travers le sport. - Susciter de nouvelles vocations chez les femmes à travers le sport. - Lutter contre les discriminations faites aux femmes dans le sport.	5 000 €	<b>500 €</b>
<b>ACTA</b>	95-2020-CV-Villiers-le-Bel-Enfance et parentalité : la Présence et l'Absence	62 437 €	R	Objectifs : - Participer à l'éveil artistique et culturel de l'enfant, stimuler sa créativité et son imaginaire, être à l'écoute de ses émotions en favorisant son expression au travers de propositions liées à diverses disciplines artistiques au sein desquelles il est mobilisé, dans une démarche de proximité. - Accompagner l'enfant sur l'appréhension de la temporalité, la présence et l'absence au travers d'une pratique artistique favorisant le plaisir, le sentiment de réussite, l'estime et la confiance en soi et le développement de la sociabilité.	10 000 €	<b>1500€</b>
<b>Action d'avenir</b>	95-2020-CV - VILLIERS LE BEL -Favoriser l'accès à l'emploi	37 732 €	N	Objectifs : Accompagner les usagers sans emploi dans leur recherche d'emploi et la formation de la manière suivante : Identifier avec eux leurs compétences et les axes à améliorer, Les aider à sélectionner des formations qualifiantes et à repérer les offres d'emploi en adéquation avec leur compétences et/ou qualification Les accompagner dans leur démarche de constitution de candidatures Favoriser leur disponibilité	4 600 €	<b>500 €</b>
<b>Action d'avenir</b>	95-2020-CV-VILLIERS LE BEL - Actions en faveur de la citoyenneté et du vivre ensemble	9 135 €	N	Objectifs : - Sensibiliser et informer le public sur les questions d'actualité et enjeux de société (laïcité, l'égalité et la lutte contre les discriminations et les violences) - Donner la capacité au public de	3 000 €	<b>500€</b>

				comprendre et d'agir		
<b>Action d'avenir</b>	95-2020-CV-VILLIERS LE BEL - Favoriser l'accès au droit et à la justice	31 150 €	N	Objectifs : Permettre aux usagers de bénéficier d'une aide juridique, de consultations gratuites, rapides et à proximité, et d'un suivi de leur problématique juridique par des professionnels du droit Permettre aux usagers de connaître leur droit (Droits sociaux, économiques...) et de les faire valoir	3 000 €	<b>500 €</b>
<b>Ecole et Famille</b>	95-2020-CV-VILLIERS LE BEL - Valorisation des relations de confiance Ecole-Famille-Cité	30 800 €	R	Objectifs : soutenir l'accrochage scolaire des enfants et adolescents et la participation de leurs familles favoriser l'articulation des dispositifs et actions Education nationale - Ville - Autres partenaires éducatifs locaux partager des principes, démarches, outils porteurs de dialogue et de confiance Ecole-Famille-Cité	6 000 €	<b>1 500 €</b>
<b>ASAC</b>	95-2020-CV-GARGES-VILLIERS LE BEL - VÉLOCITÉ : En selle vers la vélonomie	71 636 €	N	Objectifs : Développement d'une culture du vélo dans les quartiers populaires Le développement de l'utilisation du vélo comme mode de déplacement alternatif Sensibiliser aux bienfaits l'utilisation du vélo (environnementaux, de santé). Accompagner les différents publics à l'apprentissage du vélo avec un axe particulier en direction d'un public féminin. Permettre l'acquisition de l'autonomie mécanique par mise en place d'ateliers recevant du public et d'ateliers nomades accompagnés (aide/cours technique). Accompagner les partenaires (institutionnels et associatifs) dans la réflexion et la mise en place d'actions et d'évènements sur les territoires.	5 000 €	<b>500 €</b>
<b>Tennis Club Villiers-le-Bel</b>	95-2020-CV-VILLIERS LE BEL - De l'initiation au perfectionnement, le sport pour tous	28 320 €	R	Objectifs : Faire se rencontrer tous les enfants de Villiers-le-Bel et leur transmettre les valeurs du sport Maintenir un lien social et sportif auprès de nos jeunes Beauvillois. Sur chaque cycle, faire découvrir différents sports, de manière ludique, en adaptant les exercices aux différents publics.	4 000 €	<b>500 €</b>

<p><b>Etincelle</b></p>	<p>95-2020- CV VILLIERS LE BEL - SARCELLES - Lutte contre le décrochage scolaire : coaching en développement personnel et professionnel et CQP Animation Loisirs Sportifs</p>	<p>74 398 €</p>	<p>R</p>	<p>Objectifs : - Accéder à une certaine autonomie et développer son potentiel individuel ; - Sortir de la spirale de l'échec, prendre confiance en soi, développer une capacité à communiquer avec les autres ; - Retrouver l'envie d'apprendre, donner un sens à l'apprentissage ; - Développer les capacités à se projeter, d'élaborer son propre projet de vie ;</p>	<p>4 000 €</p>	<p>500 €</p>
<p><b>L'Art Tôt</b></p>	<p>95-2020-CV-Villiersle-Be l-Ateliers de pratique artistique en maisons de quartier et sorties culturelles en famille</p>	<p>27 700 €</p>	<p>R</p>	<p>Objectifs : Médiation sociale par la culture (rompre l'isolement, décloisonner les pratiques personnelles pour les inscrire dans une pratique culturelle collective favorisant l'ouverture aux autres et au monde ; favoriser les décloisonnements socio-culturels et les échanges, favoriser le décloisonnement entre les structures). Action intergénérationnelle, égalité femmes - hommes: lutte contre les stéréotypes de genre</p>	<p>7 000 €</p>	<p>1 500 €</p>
<p><b>L'Art Tôt</b></p>	<p>95-2020-CV-Villiers-le-B el-Développement du pôle culturel du collège Léon Blum</p>	<p>18 300 €</p>	<p>R</p>	<p>Objectifs : Accès à la culture pour tous : médiation sociale par la culture; il s'agit d'impulser une dynamique au profit d'une population éloignée des pratiques culturelles, au sein d'une institution scolaire qui a pour vocation de devenir un lieu culturel. Désenclaver la structure scolaire en l'ouvrant à une vie de réseau et à une participation à la vie culturelle de son territoire ; favoriser la réussite éducative en revalorisant le jeune public par son implication dans une action ouverte sur différents publics.</p>	<p>3 000 €</p>	<p>800 €</p>
<p><b>EPDH</b></p>	<p>95-2020-VRC-VILLIERS LE BEL- jeunes citoyens responsables</p>	<p>25 495 €</p>	<p>R</p>	<p>Objectifs : - Sensibiliser les jeunes aux droits et devoirs de chacun, au respect des institutions de la République et de la laïcité. - Intégrer nos jeunes dans des actions concrètes de citoyenneté, en mettant en avant le devoir de mémoire ainsi que les principes de cohésion sociale et de vivre ensemble. - Promouvoir le service civique et le service national. - Favoriser l'égalité de genre. - Prévenir tout acte ou agression à caractère discriminatoire et/ou</p>	<p>3 000 €</p>	<p>500 €</p>



				antisémite.		
<b>EPDH</b>	95-2020-CV-VILLIERS LE BEL- J'apprends pour nous	37 472 €	R	Objectifs : - Faire progresser les capacités de communication des habitants. - Réduire l'exclusion par la transmission des codes linguistiques et sociaux. - Sensibiliser aux droits et devoirs, et aux valeurs républicaines. - Favoriser les échanges intergénérationnels, et lutter contre le communautarisme. - Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des beauvillésois.	6 000 €	<b>500 €</b>
<b>EPDH</b>	95-2020-CV-VILLIERS LE BEL- Médiation, accompagnement, coordination	23 554 €	R	Objectifs : - Le maintien et le renforcement du lien social pour éviter l'exclusion des personnes vulnérables. - Le soutien apporté aux structures de proximité dans la diffusion des divers dispositifs d'accès aux droits et d'assistance juridique. - Une présence sans discontinuité auprès des habitants de Villiers-le-Bel.	8 000 €	<b>500 €</b>
<b>EPDH</b>	95-2020-CV-VILLIERS LE BEL- Pourquoi pas	37 356 €	R	Objectifs : - Lutter contre le déterminisme social et de genre dans l'orientation professionnelle. - Élargir les horizons en termes de métiers potentiels pour faire prendre conscience aux jeunes de la large panoplie de professions qui s'offre à eux. - Accompagner les jeunes dans leur parcours d'orientation scolaire et universitaire. - Soutenir nos bénéficiaires dans leur scolarité en valorisant chaque réussite.	8 500 €	<b>500 €</b>
<b>EPDH</b>	95 - CV - Villiers-le-bel -2020 - Symphonie	11 053 €	N	Objectifs : - Favoriser la réussite scolaire, quelque soit le genre ou le contexte socioéconomique, par l'accès à la culture. - Transmettre un patrimoine culturel international. - Renforcer l'écoute de soi et des autres. - Améliorer les capacités à s'exprimer et à communiquer.	2 000 €	<b>500 €</b>
<b>EPDH</b>	95-2020-CV-VILLIERS LE BEL-Votre Réussite Notre Priorité	40 646 €	R	Objectifs : - Mettre en place un suivi global des jeunes et de leurs familles, favorisant la réussite de tous, indépendamment du genre. - Accompagner les parents dans l'exercice	9 000 €	<b>1 500 €</b>

				de leur parentalité, afin qu'ils deviennent acteurs de leur propre réussite et de celle de leurs enfants. - Développer les relations intergénérationnelles.		
<b>Sham Spectacles</b>	95-2020-CV-GOUSSAINVILLE-GONESSE-VILLIERS-LE-BEL- Médiation culturelle autour du cirque	46 725 €	R	Objectifs : - Encourager la découverte et la pratique du cirque pour un public éloigné de la culture - Découvrir des artistes de cirque contemporains émergents et confirmés - Grâce au cirque, découvrir d'autres arts	4 000 €	2 000 €
<b>UDAF 95</b>	95-2020-CV-Arnouville-Gonesse-Sarcelles-Villiers le Bel-Accueil aux Conflits/Soutien à la Parentalité	31 400 €	R	Objectifs : - accompagner la personne, les couples et les familles dans l'évolution de leur vie affective, sexuelle et sociale et ce, dans le respect de chacun - prévenir les dysfonctionnements familiaux et leurs conséquences auprès des enfants comme des parents - favoriser le maintien des relations de l'enfant avec chacun de ses parents en cas de séparation du couple et/ou de la recomposition familiale	2 750 €	4 000 €
<b>DK-BEL</b>	95-2020-CV-Villiers-le-Bel-LABRI. DK-BEL. ( Suite )	18 640 €	R	Objectifs : - Favoriser l'accès à la culture pour tous - Impulser une dynamique participative d'une pratique artistique aux habitants de Villiers le Bel et des autres communes de l'agglomération Roissy Val De France - Créer du lien au travers du Faire Ensemble, et de la pratique de la danse en particulier - Rassembler et rendre visible l'engagement artistique sur le territoire - Permettre aux jeunes du territoire de rayonner sur le département, sur l'île de France et à l'étranger	6 000 €	1 000 €
<b>LA CASE</b>	95-2020-CV-Villiers le Bel - Eduquer à l'environnement et au développement durable à Villiers-le-Bel	43 000 €	R	Objectifs : - Informer et conscientiser les habitant·e·s sur les questions de développement durable ; - Mobiliser de nouveaux·elles habitant·e·s dans des actions d'éducation à l'environnement au développement durable ; - Accompagner les habitant·e·s vers un engagement dans des actions de protection et de transition à l'environnement et de construction d'une société plus solidaire;	5 000 €	3 500 €

				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place, sur la ville, des actions menant à une réflexion sur nos modes de vie, tant de la part des habitants que de la part des structures privées et publiques.</li> <li>- Contribuer aux réseaux d'acteurs locaux</li> <li>- Contribuer à la politique locale de développement durable</li> </ul>		
<b>LA CASE</b>	95-2020-CV-Villiers le Bel - Sors de ta case ! Citoyenneté, solidarité et vivre ensemble	12 000€	N	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le vivre ensemble et l'inclusion sociale des personnes exclues des espaces de discussion et d'échange.</li> <li>- Aider les habitants de Villiers-le-Bel à monter des projets citoyens relatifs à la citoyenneté et à la solidarité internationale.</li> <li>- Sensibiliser les habitants de Villiers-le-Bel au vivre-ensemble en proposant des animations sur des thématiques telles que les discriminations, les stéréotypes, l'égalité femmes-hommes et le genre.</li> </ul>	2 000€	<b>500 €</b>
<b>La Louve Aimantée</b>	95-2020-CV-Villiers le Bel - A pas de louve	14 370 €	N	<p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ valorisation des jeunes filles et des femmes           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'autonomie • Surmonter les obstacles</li> </ul> </li> <li>2/ Prévenir des violences et du non-dit à travers la prise de parole et le rapport au corps dans l'espace           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un espace d'expressions sans tabous ni préjugés • Développer la capacité à exprimer ses émotions et sa pensée</li> </ul> </li> <li>3/ S'ouvrir au monde et aux autres           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écouter les autres • Transmettre à l'autre et favoriser un ouvrage collectif • S'exposer aux regards des autres</li> </ul> </li> </ol>	4 000 €	<b>600 €</b>
<b>Kwaba Echange et Culture</b>	95-2020-CV-Villiers le Bel - Projet film : "Kwaba de 2000 à 2020, que sont-ils devenus ?"	18 370 €	N	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser l'engagement de la jeunesse beauvillésoise</li> <li>Formation des jeunes Beauvillésois aux techniques de réalisation de documentaire et au travail en collectif</li> </ul>	2 500 €	<b>500 €</b>
<b>Dialogue de Femmes</b>	95-2020-CV-Villiers le Bel - Accueil Social	69 907 €	R	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider et accompagner les personnes en difficulté dans leurs démarches administratives, sociales et autres</li> <li>- Chercher des solutions à chaque situation</li> <li>- Conseiller et apporter des éléments de réponse</li> </ul>	20 000 €	<b>2 000 €</b>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orienter les personnes vers les organismes adéquats pour trouver la solution adaptée à la demande</li> <li>- Favoriser l'accès aux droits</li> </ul>		
<b>CDLJ</b>	95-2020-CV-Villiers le Bel -sections sportives : Sport féminin, santé et lien social	42 452 €	R	<p>Objectifs :</p> <p>Action qui répond à la volonté de lutter contre les différentes formes de discriminations que peuvent rencontrer les jeunes filles.</p> <p>Les sections sportives mixtes, athlétisme et Football, ont pour but de donner accès, sans discriminations d'aucune sorte, aux jeunes collégiennes à une pratique sportive régulière. En complément des entraînements sportifs dispensés, ce projet consiste à mettre en place des ateliers d'accompagnements éducatifs sur les thèmes suivants : éducation civique, estime de soi, gestion des émotions, sécurité routière et initiation aux gestes qui sauvent.</p>	6 000 €	1 000 €
<b>Collectif Fusion</b>	95-2020-CV-Villiers le Bel - 95-2020-CV-Sarcelles, Garges, Villiers-le-Bel-Construction d'un outil Égalité Femme / Homme (exposition)	26 926 €	N	<p>Objectifs :</p> <p>Explorer les rapports féminin / masculin en interrogeant le corps comme mise en scène et comme enjeu, ceci dans le cadre d'une éducation pour tous valorisant une égalité des genres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une déconstruction des stéréotypes de sexe qui légitiment, en les naturalisant, les rôles sociaux et les attitudes assignés aux filles / femmes.</li> <li>- Diffuser des outils éducatifs accessibles vers un public faiblement lecteur</li> </ul>	3 000 €	500 €
<b>Collectif Fusion</b>	95-2020-CV-Sarcelles, Villiers-le-Bel, Garges-Sakamo Lire / Lire : Une histoire	21 317 €	R	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire des outils à vocation pédagogique s'appuyant sur les archives familiales. Favoriser une prise en compte positive de l'altérité.</li> <li>- Faire un lien entre l'histoire d'un territoire et l'histoire des personnes qui l'habitent</li> <li>- Aider à la lecture pour un public faiblement lecteur.</li> </ul>	2 500 €	500 €
<b>Collectif Fusion</b>	95-2020-CV-Sarcelles, Garges, Villiers-le-Bel-Identité Féminine et Assignations Culturelles	34 262 €	R	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider à la déconstruction des assignations de genre.</li> <li>- Susciter la parole de jeunes autour de leurs identifications multiples</li> <li>- Favoriser l'échange de paroles, l'information et la formation des publics rencontrés</li> </ul>	5 000 €	1 500 €

				- Accompagner le débat public sur la question des identités et diffuser les contenus vers le plus grand nombre (site + print).		
<b>Collectif Fusion</b>	95-2020-CV-Garges-Sarcelles-Villiers-le-Bel-Vous avez dit radicalisé...?	42 150 €	R	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A partir de l'outil didactique (expo) clarifiant la notion de radicalisation dans son expression violente, en particulier dans le contexte de la société française, outil élaboré sur la programmation 2019, il s'agira en 2020 de continuer à susciter un échange (table ronde) entre les habitants et des spécialistes du sujet ainsi que des acteurs de terrain.</li> <li>- Poursuivre le rapprochement avec les autorités locales liées à la pratique de l'islam pour explorer les contours d'une démarche partenariale conjointe dans l'analyse et la réflexion, ainsi qu'en développant une attention particulière à la participation des habitantes musulmanes.</li> </ul>	5 000 €	500 €
<b>Collectif Fusion</b>	95-2020-CV-Villiers-le-Bel - "Chantier d'acteurs/Livres à Voix Hautes	31 189 €	R	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunir un groupe éclectique de personnes (âge, expérience, provenance sociale et culturelle) autour du Lire à haute voix, afin de réduire les réticences vis-à-vis de la lecture. Impulser une dynamique de rencontre et de partage entre habitants et artistes.</li> <li>- Créer des événements littéraires de vive voix, d'ampleur variable pouvant être accueillis et entendus aussi bien en intérieur que sous le ciel, en lien ou pas avec d'autres événements, moments forts sur la ville.</li> </ul>	8 000 €	800 €
<b>CREDO</b>	95-2020-CV-VILLIERS LE BEL - A l'ascension du brevet- aide aux devoirs en mathématiques	17 250 €	R	<p>Objectifs :</p> <p>Cette action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à rendre l'élève acteur de ses apprentissages en Mathématiques</li> <li>- Conduire l'élève à l'autonomie dans son travail et à l'épanouissement en Mathématiques</li> <li>- Améliorer l'organisation au travers d'un cours de méthode et réaliser un planning de travail personnel en vue de l'épreuve de mathématiques.</li> <li>- Aider aux devoirs de tous les niveaux</li> </ul>	6 000 €	1 000 €

CSA95	95 2020 CV- VLB - Soutien au mouvement associatif local	6 580 €	R	Objectifs : - Soutenir et encourager l'initiative associative et citoyenne, garante du lien social et des solidarités - Accroître la parité l'emme/l'homme au sein des instances dirigeantes des associations CA et Bureau, - Outiller et professionnaliser les structures associatives, leurs dirigeants et bénévoles actifs - Accompagner la création, la consolidation et le développement associatifs, - Valoriser l'activité associative, favoriser la mise en réseau entre acteurs locaux et la mutualisation inter associative, - Développer le volontariat en service civique au sein des associations.	3 000 €	500€
IMAJ	95-2020-CV-CARPF-Es pace Dynamique d'insertion	459 606 €	R	Enveloppe contrat de ville intercommunal - Remobiliser et accompagner vers la qualification et l'emploi ; - Favoriser l'acquisition des savoirs de base nécessaires à une entrée en formation ou en emploi ; - Accompagner les jeunes vers davantage d'autonomie, de compréhension de la société et de son fonctionnement ; - Favoriser l'inclusion sociale via l'inscription durable des jeunes sur des activités sociales, associatives, sportives, culturelles, citoyennes.	40000€	8 000€
Totaux		1 581 856 €			224 850 €	42200 €

\* (R) Renouvellement / (N) Nouvelle action

(Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

## 20/ Enfance

### Autorisation de signature - Convention cadre triennale ' Cité Educative de Villiers-le-Bel '

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2019 portant demande de labellisation « Cité Educative »,

VU la notification de labellisation « Cité Educative » de la commune de Villiers-le-Bel du 05 septembre 2019,

VU le courrier du 20 février 2020 notifiant le montant de l'enveloppe budgétaire pluriannuelle prévisionnelle de la Cité Educative de Villiers-le-Bel,

VU la convention cadre triennale « Cité Educative de Villiers-le-Bel », jointe en annexe de la présente

délibération,

AUTORISE le Maire à engager la commune dans le programme des « Cités Educatives », pour les années 2020 – 2021 et 2022.

AUTORISE le Maire à signer la convention cadre triennale de la « Cité Educative de Villiers-le-Bel » ainsi que tous les actes ou documents y afférents. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

## **21/ Personnel**

### **Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

VU le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la réunion de dialogue social du 2 juin 2020,

CONSIDERANT que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

CONSIDERANT que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la collectivité.

DECIDE l'instauration d'une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant la période d'urgence sanitaire jusqu'au déconfinement, selon les modalités définies ci-dessous, à savoir :

- Pour les agents présents au moins 20 jours durant la période du 17 mars 2020 au 10 mai 2020, le versement du montant maximum de 1000 euros,
- Pour les agents présents entre 5 et 19 jours durant la période du 17 mars 2020 au 10 mai 2020, le versement d'une prime d'un montant de 28.5 euros par jour travaillé,
- Pour certains agents des services dont la mairie estime un surcroît d'activité lié à la gestion de la crise, le versement d'une prime d'un montant de 330 euros.

DECIDE que la prime sera versée en une fois, sur la paie du mois de juillet.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

AUTORISE le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération des agents bénéficiaires seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

## **22/ Personnel**

### **Modification du tableau des emplois**

M. le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le tableau des emplois,

APPROUVE la création d'un poste de régisseur principal, à temps complet, relevant de la filière administrative, catégorie hiérarchique B sur un grade du cadre d'emplois des rédacteurs ou de catégorie hiérarchique C sur un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

Le candidat devra éventuellement justifier d'une expérience sur un poste similaire.

DIT que la rémunération sera basée sur la grille du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs.

DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.(Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Maurice MAQUIN quitte la séance à 22h 48.

## **23/ Habitat - Logement**

### **Attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC)**

M. Michel LAURENT DUCROQ sort de la séance à 22h49.

M. le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain signée le 22 décembre 2015,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2016 portant création d'un Fonds d'Intervention Communal (FIC) en soutien aux propriétaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Village de Villiers-le-Bel, et approbation du règlement d'attribution du FIC,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2016 portant création du Comité consultatif dédié à l'examen des dossiers éligibles au FIC en soutien aux propriétaires du quartier du Village,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2018 approuvant la modification des annexes numéros 2 et 6 du règlement d'attribution du FIC,  
VU l'arrêté n° 40/2018 en date du 15 janvier 2018 portant nomination des membres du comité consultatif dédié à l'examen des dossiers éligibles au FIC en soutien aux propriétaires du quartier du Village dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (2015-2020),  
VU les avis rendus par le Comité Consultatif dédié à l'examen des dossiers éligibles au FIC, réuni le 20 mai 2020,

APPROUVE l'attribution des subventions suivantes intervenant dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC), pour un montant total de 38 707 euros, et conformément au tableau annexé à la présente



délibération :

- Une subvention de 3 500 euros au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis au 40 rue de la République au titre d'une mission de maîtrise d'œuvre intégrant un dossier de consultation des entreprises et la réalisation d'une déclaration préalable de travaux ;
- Une subvention de 2 873 euros au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis au 43 rue Gambetta au titre d'une mission de maîtrise d'œuvre intégrant un diagnostic global et un dossier de consultation des entreprises ;
- Une subvention de 1 250 euros au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis au 37 rue Gambetta au titre d'une étude complémentaire en matière de rénovation énergétique ;
- Une subvention de 3 000 euros au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis au 41 rue Julien Boursier au titre de l'aide à la gestion ;
- Une subvention de 8 064 euros au syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis au 41 rue Julien Boursier au titre de la réalisation d'une étude de faisabilité technique ;
- Une subvention de 13 710 euros à M. L. pour l'immeuble sis au 25 rue Gambetta au titre de la réfection de la toiture et du ravalement de la façade ;
- Une subvention de 6 310 euros à la SCI BD ALPHA, représentée par Madame BAH, pour l'immeuble sis au 17 rue Gambetta au titre de la réfection de la toiture. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Michel LAURENT DUCROQ revient en séance à 22h52.

#### 24/ Rénovation urbaine

##### **Autorisation de signature - Avenant n°1 au protocole de partenariat entre la Commune et Grand Paris Aménagement pour le projet de renouvellement urbain du centre ancien du Village**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2020 portant autorisation de signature du protocole de partenariat entre la Ville et Grand Paris Aménagement pour le projet de renouvellement urbain du centre ancien du Village,

VU le protocole de partenariat entre la Ville et Grand Paris Aménagement pour le projet de renouvellement urbain du centre ancien du Village,

CONSIDERANT que la crise de la covid-19 a entraîné un retard dans la transmission du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté aux services de l'Etat et à la Ville,

CONSIDERANT que la Ville n'a pas été en mesure de délibérer sur le dossier de création de la Zone d'Aménagement concertée au printemps 2020,

CONSIDERANT la nécessité de définir un nouveau calendrier partenarial entre la Ville et Grand Paris Aménagement dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Village,

VU l'avenant n°1 au protocole de partenariat entre la Ville et Grand Paris Aménagement pour le projet de renouvellement urbain du centre ancien du Village,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 au protocole de partenariat entre la Ville et Grand Paris Aménagement pour la conception du projet de renouvellement urbain du centre ancien du Village, ainsi que tous documents subséquents afférents au dit protocole. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

#### 25/ Rénovation urbaine

##### **Approbation du bilan de la concertation préalable au projet de renouvellement urbain pour les quartiers de la Cerisaie, de Derrière-Les-Murs de Monseigneur et du Puits-la-Marlière**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.103-2,  
VU le protocole de préfiguration pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain signé le 8 juin 2017,  
VU la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2018 relative au lancement de la concertation préalable relative au projet de renouvellement urbain pour les quartiers de la Cerisaie, de Derrière-Les-Murs de Monseigneur et du Puits-la-Marlière,  
CONSIDERANT que le projet de renouvellement urbain des quartiers de la Cerisaie, de Derrière-Les-Murs de Monseigneur (DLM) et du Puits-la-Marlière (PLM) dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement urbain a fait l'objet d'une concertation satisfaisante et qu'il convient d'en dresser le bilan.

DECIDE d'approuver le bilan de la concertation préalable du projet de renouvellement urbain des quartiers de la Cerisaie, de Derrière-Les-Murs de Monseigneur (DLM) et du Puits-la-Marlière (PLM) dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement urbain.

DECIDE d'autoriser le Maire de Villiers-le-Bel à poursuivre la stratégie de concertation tout au long de la mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU). (Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

## **26/ Rénovation urbaine**

### **Lancement de la procédure de consultation pour l'attribution d'une concession d'aménagement pour l'opération de renouvellement urbain des quartiers du Puits-La-Marlière (PLM) et de Derrière-les-Murs de Monseigneur (DLM)**

M. le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 300-4, et R\* 300-11-1 et suivants,  
VU le protocole de préfiguration pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain signé le 8 juin 2017,  
VU la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2018 relative au lancement de la concertation préalable relative au projet de renouvellement urbain pour les quartiers de la Cerisaie, de Derrière-Les-Murs de Monseigneur et du Puits-la-Marlière,  
VU l'avis du Comité d'Engagement de l'ANRU rendu le 3 Octobre 2019,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 Juin 2020 approuvant le bilan de la concertation préalable au projet de renouvellement urbain pour les quartiers de la Cerisaie, de Derrière-Les-Murs de Monseigneur et du Puits-la-Marlière,

DECIDE de lancer une procédure de mise en concurrence pour la désignation d'un concessionnaire chargé de l'aménagement des quartiers du Puits-La-Marlière (PLM) et de Derrière-les-Murs-de-Monseigneur (DLM), dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, sur le fondement d'une concession d'aménagement sans transfert de risque économique à l'aménageur, au sens des dispositions des articles R\*300-11-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

AUTORISE le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence en vue de désigner ledit concessionnaire.

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités afférentes à ladite consultation.(Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. William STEPHAN sort de la séance à 22h57.

### **27/ Marchés publics**

#### **Autorisation d'engagement d'une procédure de passation du marché de suivi-animation des plans de sauvegarde des copropriétés "Charmes" et "Mermoz" et autorisation à signer le marché afférent**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.2122-21-1,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles R2161-1, R2161-2 à R2161-5 et R2185-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2020 approuvant les projets des conventions de plan de sauvegarde des copropriétés « Charmes » et « Mermoz »,

AUTORISE le Maire à engager la procédure de passation en appel d'offres ouvert du marché de suivi-animation des plans de sauvegarde des copropriétés « Charmes » et « Mermoz ».

AUTORISE le Maire à signer le marché de suivi-animation des plans de sauvegarde des copropriétés « Charmes » et « Mermoz » à hauteur de l'enveloppe maximum estimée à 400 000 € HT sur les 5 années, soit 480 000 € TTC. (Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **28/ Foncier**

#### **Cession de la propriété communale sise au 1 chemin des Plâtrières**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Domaine en date du 28 mai 2020,

CONSIDERANT la mise en ligne durant trois semaines d'une annonce concernant la vente dudit bien et les enchères qui se sont déroulées du 23/09/2019 au 25/09/2019,

CONSIDERANT la proposition de Mme et M. KONATE,

DECIDE de céder à Mme Niakate Aissetou épouse KONATE et M. KONATE Sadio, la parcelle communale cadastrée AB n°346, située au 1 chemin des Plâtrières à Villiers-le-Bel, d'une superficie de 487 m<sup>2</sup>, au prix de 114 587 € TTC,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents et les actes relatifs à cette cession. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. William STEPHAN revient en séance à 23h01.

### **29/ Foncier**

#### **Cession de la propriété communale sise au 85 avenue Pierre Sémard**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Domaine en date du 25 mai 2020,

CONSIDERANT la mise en ligne durant quatorze semaines d'une annonce concernant la vente dudit bien et les enchères qui se sont déroulées du 07/10/2019 au 10/10/2019,  
CONSIDERANT la proposition de Mme Mercan OZKUR et M. Adil OZKUR,

DECIDE de céder à Mme Mercan OZKUR et M. Adil OZKUR, la propriété communale, cadastrée AL n° 247, d'une superficie de 358 m<sup>2</sup>, située au 85 avenue Pierre Sémard à Villiers-le-Bel, au prix de 169 174 € TTC.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents et les actes relatifs à cette cession.  
(Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 30/ Foncier

**Cession des parcelles communales cadastrées AV 120, AV 308, AV 122, AV 124, AV 125, AV 126, AV 131, AV 135, AV 465, AV 566 à la société PROMO GERIM**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2016 portant autorisation de signature du protocole d'accord entre la ville de Villiers-le-Bel et la Société PROMO GERIM pour la réalisation de deux opérations de promotion immobilière,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2019 portant autorisation de signature de l'avenant au protocole d'accord entre la ville de Villiers-le-Bel et la société PROMO GERIM pour la réalisation de deux opérations de promotion immobilière,

VU l'avis du Domaine en date du 3 juin 2020,

DECIDE de céder à la société PROMO GERIM les parcelles cadastrées AV 120, AV 308, AV 122, AV 124, AV 125, AV 126, AV 131, AV 135, AV 465, AV 566 sises dans le secteur dit « les Gélinières », d'une superficie cumulée de 4 044 m<sup>2</sup> environ pour la réalisation d'un programme immobilier de 216 logements en accession à la propriété et en logements sociaux, correspondant à une surface de plancher totale de 12 585 m<sup>2</sup>, au prix de cent six mille quatre cent soixante-quatorze euros hors taxes (106 474 € HT).

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à la cession de ces parcelles (promesse de vente, acte authentique de vente, ...). (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 28 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Le Maire,  
Jean-Louis MARSAC

19 JUIN 2020

